



Programme financier pour les militaires



Desjardins est fier de vous offrir un programme financier exclusif aux militaires, réservistes et civils à l'emploi du ministère de la Défense nationale, qui vous permet de profiter de nombreuses économies sur de multiples produits et services.

Précisons également que si vous vous prévaluez de l'offre, votre conjoint ou conjointe peut bénéficier des mêmes avantages que vous, pourvu que cette personne fasse affaire avec la même caisse que vous.

Accessibilité sans pareille**

- Près de 1 500 guichets automatiques de Desjardins au Québec et en Ontario
- Plus de 1 800 guichets du réseau **AccuLink^{MD}** disponibles pour vos retraits¹², à travers tout le Canada
- Plus de 800 caisses et points de service au Québec et en Ontario
- Réseau virtuel à la fine pointe de la technologie
- L'application Services mobiles Desjardins, vous aide à gérer votre argent et vos dépenses à partir de votre téléphone intelligent ou de votre tablette

** En date du 1^{er} juin 2024

Pour vos besoins personnels

Pour profiter du programme financier, vous devez avoir effectué votre inscription au service de dépôt direct de votre salaire à la caisse où vous désirez bénéficier du programme financier.

TRANSACTIONS COURANTES

Forfait avec transactions illimitées au moyen de tous les modes d'accès (AccèsD, carte de débit, chèque et guichets automatiques¹)

Le forfait L'illimité à 9,95 \$ par mois (rabais mensuel de 6 \$)

Forfait gratuit si un solde minimal de 4 000 \$ est maintenu au compte pendant tout le mois

Virement en cas de découvert

Évitez les frais pour découvert de compte. Protégez votre compte en cas d'insuffisance de fonds en y associant votre carte de crédit² ou votre marge de crédit Desjardins³

Aucuns frais d'inscription ni de transaction
Toutefois, des frais de crédit reliés à l'avance d'argent s'appliquent⁴

CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS

Cartes de crédit Desjardins

Selon la carte choisie (certaines cartes de crédit Desjardins comportent des frais annuels⁵):

- Jusqu'à 4 % en remises en argent⁶ ou en BONIDOLLARS⁶ sur les achats
- Assurances voyage⁷, Appareils mobiles⁸, Protection accrue⁸ et Garantie prolongée⁸ sur les achats incluses
- Jusqu'à 25 % de rabais sur la location de voiture Hertz^{MD}, Thrifty^{MD} ou Dollar^{MD}

Pour connaître les détails, visitez desjardins.com/cartesdecredit

ÉPARGNE ET PLACEMENTS

Comptes d'épargne

Une variété de comptes pour économiser à court terme ou en vue d'un projet ou d'un investissement important

- Différents modes d'accumulation du capital offerts
- Dépôts, retraits et virements permis en tout temps
- Admissibles aux régimes non enregistrés et enregistrés⁹

Pour plus d'informations, consultez desjardins.com/comptes-epargne

FINANCEMENT

Marge de crédit personnelle et marge de crédit STRATÉGIQUE investisseur

Taux préférentiel Desjardins¹⁰ plus 2 %

FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE

Assouplissement de l'indemnité hypothécaire lors d'un changement de base d'affectation (transfert)¹¹.

Encore plus d'avantages pour vous

En tant que membre du ministère de la Défense nationale, vous avez aussi accès à des assurances auto et habitation de groupe avec La Personnelle¹³. Profitez de tarifs exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public, obtenez une couverture adaptée aux besoins uniques du personnel militaire, et bien plus.

lapersonnelle.com/sbmfc
1 888 476-8737

Des conditions s'appliquent à tous les produits, services et avantages offerts. Les offres de financement (cartes de crédit Desjardins, moyens de paiement et toute autre forme de financement) sont sous réserve de l'approbation du crédit.

1. Dans le cas de retraits effectués à des guichets automatiques autres que ceux de Desjardins affiliés aux réseaux *Interac*⁺ et *Plus*^{*}, des frais de 1,50 \$, 3,00 \$ ou 5,00 \$ peuvent s'appliquer en sus. De plus, certains exploitants de guichets automatiques exigent des frais supplémentaires pour l'utilisation de leurs guichets. Ceux-ci doivent en aviser les utilisateurs par un message à l'écran avant le traitement de l'opération. L'utilisateur a ainsi la possibilité d'annuler l'opération. Ces frais s'ajoutent au montant du retrait et sont versés directement à l'exploitant du guichet. Pour obtenir plus d'information, consultez le *Guide des frais de service* disponible à la caisse ou au desjardins.com/frais-service.
2. La limite de crédit disponible pour le virement en cas de découvert, les conditions de la carte et les règles de crédit et de sécurité applicables peuvent mener à une suspension du service. Détails et conditions à desjardins.com/decouvert.
3. Selon les modalités et conditions détaillées à votre contrat de marge de crédit.
4. Les frais qui s'appliquent sont les frais de crédit reliés à l'avance d'argent. Ces derniers sont calculés au taux de la carte de crédit Desjardins ou de la marge de crédit à compter du moment où l'avance d'argent est consentie.
5. Selon la carte choisie, le délai de grâce est de 21 ou de 25 jours sans intérêts à partir de la date d'émission du relevé mensuel, pour acquitter le solde total du relevé sans devoir payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent. Le paiement minimum est constitué de 5 % du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit relatifs aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants et des avances d'argent de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent, auxquels s'ajoute toute autre somme prévue par le contrat de carte de crédit. Exemples de frais de crédit applicables : si le solde quotidien moyen est de 100 \$, 500 \$ ou 1 000 \$, les frais d'intérêts pour un cycle de facturation de 30 jours seront respectivement de 1,64 \$, 8,18 \$ et 16,36 \$, pour un taux d'intérêt annuel courant de 19,9 % ou de 0,90 \$, 4,48 \$ et 8,96 \$, pour un taux d'intérêt annuel courant de 10,9 %.

Pour en connaître davantage ou pour en bénéficier dès aujourd'hui :

communiquez avec un conseiller à la caisse.

6. Les remises et les BONIDOLLARS sont calculés en fonction d'un pourcentage des achats payés avec la carte. Les retours de marchandise, les avances d'argent, les avances d'argent par versements égaux, les avances d'argent REER, les chèques promotionnels et réguliers, les financements Accord D chez les commerçants, les frais de crédit, l'achat de devises étrangères, les transferts de fonds électroniques, les mandats-poste ainsi que tout type d'achat effectué dans les casinos sont exclus.
7. Assurance voyage 3 jours : Les protections d'assurance s'appliquent à vous, à votre conjoint, ainsi qu'à vos enfants ou à vos petits-enfants à charge. Votre conjoint et vos enfants ou vos petits-enfants à charge doivent vous accompagner tout au long de leur voyage pour être couverts par l'assurance voyage. Si vous effectuez un voyage de plus longue durée, vous devez prolonger la protection auprès de l'assureur pour pouvoir bénéficier des jours offerts par la police. Les protections d'assurance sont souscrites auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Le présent document a été rédigé à titre explicatif. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Pour de plus amples renseignements, consultez la police d'assurance.
8. La couverture d'assurance est souscrite par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride (ABIC). ABIC ainsi que ses sociétés affiliées et filiales exercent des activités commerciales au Canada sous la dénomination sociale Assurant[®]. Assurant est une marque de commerce déposée d'Assurant, Inc. Les renseignements sur votre couverture d'assurance, incluant les définitions, les indemnités, les restrictions et les exclusions, sont énoncés dans le certificat d'assurance fourni avec votre carte. Le certificat d'assurance est également disponible au desjardins.com/cartesdecREDIT.
9. Régimes enregistrés admissibles : REER, CELI et CELIAPP seulement.
10. Le taux préférentiel signifie le taux d'intérêt annuel variable que Desjardins établit publiquement de temps à autre et à partir duquel elle détermine le taux d'intérêt sur ses prêts consentis au Canada en dollars canadiens.
11. Cet assouplissement peut s'appliquer lorsqu'un militaire, réserviste ou civil du ministère de la Défense nationale est en situation de déménagement ou est affecté dans un territoire qui n'est pas desservi par une caisse Desjardins. Une demande doit être soumise pour en bénéficier et obtenir, selon la situation, un remboursement ou l'exonération de l'indemnité hypothécaire. Certaines conditions s'appliquent et l'offre est sujette à changement sans préavis. Pour plus d'information sur cet assouplissement ou les preuves à fournir, veuillez communiquer avec votre caisse.
12. Les transactions excédentaires ou les transactions non incluses dans le forfait choisi sont facturées au tarif à la pièce des transactions courantes. Pour obtenir plus d'information, consultez desjardins.com/frais-service.
13. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. **AccuLink^{MD}** est une marque déposée appartenant à l'Association canadienne des coopératives financières (ACCF), utilisée sous licence. **Hertz^{MD}** est une marque déposée de Hertz System, inc. utilisée sous licence. © 2018 Hertz System, inc. **Dollar^{MD}** et **Thrifty^{MD}** sont des marques déposées de DTG Operations, Inc., utilisées sous licence. © 2018 DTG Operations, Inc.

† Marque déposée d'Interac inc., utilisée sous licence.

* Marques de commerce de Visa Int., utilisées sous licence.

Note : Aucune offre ou promotion ne peut être jumelée à celle-ci.

Le contenu du programme financier pour les militaires peut faire l'objet de changements sans préavis.

Desjardins^{MD}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.